

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 20 novembre 2019

### DELIBERATION

#### 2019/67 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP) 2020, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette comme les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Dernier rapport d'orientations budgétaires du mandat, le présent rapport s'inscrit dans la mise en œuvre des priorités municipales définies pour 2014-2020 pour faire une ville durable, juste socialement et forte écologiquement.

Cela concerne l'éducation des plus jeunes avec par exemple la poursuite des travaux du groupe scolaire Edmond Rostand à Hellemmes et le lancement des travaux de l'école Montessori et Porte de Valenciennes à Lille, la poursuite de la dé-bétonisation des cours d'écoles et le déploiement du plan zéro plastique dans la restauration scolaire et pour la petite enfance.

Cela concerne le renouvellement du cadre urbain, son embellissement et le développement de nouveaux espaces verts.

Les orientations budgétaires 2020 intègrent également la dynamique des projets accélérée grâce à la candidature de Lille à la capitale verte européenne. Sa place de finaliste montre l'engagement de la Ville pour promouvoir une ville verte et résiliente, une ville solidaire et circulaire, une ville apaisée et respirable.

Le Budget Primitif 2020 s'élabore dans le cadre de ces grandes priorités, en engageant une démarche d'élaboration d'un « budget climatique » en 2021. Il s'agit de permettre à terme de faire des choix de politiques publiques en s'appuyant sur une évaluation de leur impact sur le climat dans une approche solidaire et durable.

Un schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables est également soumis au conseil municipal au cours de la même séance. 2020 correspond à un budget de continuité, qui consolide la situation financière saine de la Ville. Les premières

tendances de réalisation 2019 confirment l'amélioration de la situation financière constatée depuis le début du mandat.

Conformément à nos engagements du mandat, les taux de taxe foncière et d'habitation resteront inchangés en 2020. Les données présentées au stade du rapport d'orientation budgétaire seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2020. Elles ne préjugent pas des décisions qui seront prises par le Parlement lors du vote de la loi de Finances 2020 fin décembre prochain, notamment sur les conditions de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité déjà amorcée avec la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Le rapport sur les orientations budgétaires est complété de deux annexes, sur le développement durable d'une part, et sur la situation en matière d'égalité homme – femme d'autre part.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce document sera rendu public sur le site de la Ville de Lille ([www.lille.fr](http://www.lille.fr)) pour que tous les citoyens qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

## **I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2020**

Les politiques monétaires toujours accommodantes favorisent le maintien de taux d'intérêt bas et participent à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, l'amélioration des finances publiques locales s'est confirmée en 2019 même si la Cour des Comptes a, dans son dernier rapport sur les finances publiques locales, dressé un bilan critique de la contractualisation financière.

### **A/ Au niveau international : une croissance mondiale ralentie**

La croissance mondiale peine à s'améliorer, le durcissement des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, impliquant une escalade d'augmentation de droits de douane, ont mis à mal les chaînes d'approvisionnement en technologies. S'ajoutent les incertitudes liées aux conséquences du Brexit et la hausse du prix de l'énergie suite aux tensions géopolitiques. Mi-octobre, le FMI a revu ses prévisions de croissance à la baisse, en estimant que la croissance mondiale ne sera que de 3 % en 2019 contre 3,8 % en 2017 et 3,6 % en 2018. Il s'agit de la croissance la plus faible depuis la récession mondiale de 2009.

Les chiffres du PIB conjugués au fléchissement général de l'inflation annoncent une activité inférieure aux prévisions. Les ménages et les entreprises freinent leurs investissements à long terme. Pour 2020, les guerres commerciales devraient avoir pour effet d'amputer la croissance mondiale de 0,8 % par rapport à ce qu'elle aurait pu être. L'inflation dans les pays avancés a diminué pour tomber en dessous des moyennes historiques, et de façon globale elle est restée modérée, contribuant à la baisse de l'inflation aux Etats-Unis et en zone euro.

En Europe, la situation de l'Allemagne, très affectée par les tensions commerciales et les déboires de son industrie automobile, commence à inquiéter, si bien que le FMI table désormais pour la zone euro sur une croissance de 1,2 % en 2019 puis 1,4 % en 2020.

## B/ Au niveau national : une croissance française qui résiste mais qui reste modeste

### Une croissance française résiliente sur un rythme entre 1,3 % et 1,4 % en prévision

L'économie française continuerait à créer des emplois, mais plus modérément, à mesure du redressement des gains de productivité.

Le taux de chômage poursuivrait sa baisse pour atteindre 7,9 % fin 2021 (l'outre-mer compris). La croissance de l'activité en France s'est installée sur un rythme assez stable depuis mi-2018, entre 1,2 % et 1,4 % en glissement annuel sur un an.

Ce rythme se poursuivrait dans les prochains trimestres : sur la base des enquêtes de conjoncture de la Banque de France publiées le 9 septembre, l'estimation de la croissance du PIB pour le troisième trimestre 2019 s'établit à 0,3 % en variation trimestrielle.

En effet, en moyenne annuelle, la croissance du PIB s'établirait à 1,3 % en 2019, après 1,7 % en 2018. Ce ralentissement traduirait essentiellement celui des exportations alors même que la demande intérieure, notamment la consommation des ménages, accélérerait. Le retour à la normale des importations après une année 2018 particulièrement peu dynamique contribuerait également à dégrader la contribution du commerce extérieur net à la croissance.

**Graphique 1 : Croissance du PIB réel en France**



Note : La courbe représente les glissements annuels et les traits horizontaux les moyennes annuelles.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2019, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2020, la demande extérieure et donc les exportations resteraient peu dynamiques.

Source :

[https://publications.banquefrance.fr/sites/default/files/medias/documents/projectionsmacroeconomiques\\_septembre-2019.pdf](https://publications.banquefrance.fr/sites/default/files/medias/documents/projectionsmacroeconomiques_septembre-2019.pdf)

## C/ Au niveau local :

### 1) Conjoncture économique 2019 dans les Hauts-de-France

Selon la dernière étude de la Banque de France, l'économie régionale retrouve du dynamisme grâce notamment à une progression de l'activité de l'industrie où, en effet, la production a repris de l'allant dans la plupart des secteurs. La demande montre néanmoins des signes de fragilité dans les secteurs de l'automobile et du textile (habillement-chaussures). L'activité du BTP a connu une belle dynamique au cours de second trimestre 2019.

Pour le prochain trimestre, les entrepreneurs du bâtiment s'attendent à une progression de leur activité, tandis que les entrepreneurs en travaux publics annoncent un recul malgré de bons carnets de commande.

La nette éclaircie observée dans le secteur marchand et le BTP est très encourageante pour l'économie régionale.

[Source : « La conjoncture en région Hauts-de-France » Banque de France Juillet 2019.]

## 2) Focus sur la dynamique économique de la Ville de Lille

La ville de Lille connaît une évolution positive ces dernières années du nombre d'entreprises, s'agissant plus particulièrement des nouvelles entreprises créées.

Avec une place prépondérante des établissements de services et de commerces, les entreprises de services représentent 35 % des entreprises lilloises et 26 % pour les commerces.

20488 entreprises sont recensées aujourd'hui par l'INSEE, soit + 1167 entreprises en 2 ans.

[Source : SIRENE - juillet 2018]

## 3) Le marché de l'emploi régional

Le ralentissement de la croissance observé au cours de l'année 2018 s'arrête au premier trimestre dans la région Haut-de-France comme au niveau national. Sur les trois derniers mois, l'emploi a progressé de 0,5 % (soit + 7060 postes). Sur un an, avec plus de 11 600 postes créés, la région augmente ainsi ses effectifs de 0,8 %.

Grâce au dynamisme de la métropole lilloise, le Nord enregistre 3 850 créations de postes sur le premier trimestre 2019.

[Source : Stat'Ur Hauts de France, conjoncture 1er trimestre, URSAAF 2019]

Il est à noter, concernant les catégories A, une forte baisse du chômage dans les Hauts de France, deux fois plus importante qu'au niveau national : la baisse concerne tous les départements, elle est de 1,4 % dans le Nord et 1,9 % dans le Pas-de-Calais au troisième trimestre par rapport à la même période l'an dernier (Source Pôle Emploi).

## **D/ L'impact de la politique monétaire de la zone euro : des taux d'intérêt toujours avantageux**

Les taux d'intérêt se maintiennent toujours à des niveaux historiquement bas, ce qui soutient la demande interne des ménages et reste très favorable aux collectivités locales qui bénéficient de ce fait de conditions de financement peu onéreuses.

Face aux risques mondiaux et à des résultats économiques mitigés au sein de la zone euro, la BCE pourrait baisser une nouvelle fois son taux de dépôt de 10 points d'ici la fin l'année et la politique monétaire de la BCE resterait accommodante sur l'ensemble de l'année 2020.

Cependant, les effets collatéraux négatifs des taux bas sont de plus en plus visibles et il commence à se former un consensus entre institutions internationales et banques centrales sur la nécessité d'utiliser la politique budgétaire pour soutenir la demande dans un contexte de faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt.

## **E/ L'amélioration des finances publiques locales confirmée par la Cour des Comptes pour 2019**

L'année 2019 devrait confirmer l'amélioration relevée par la Cour pour 2018, avec une légère progression au niveau national des concours financiers de l'Etat et un dynamisme des bases de fiscalité locale à la faveur d'une revalorisation des valeurs locatives portée par le Parlement à 2,2 % en 2019 au lieu de 1,2 % en 2018 et 0,4% en 2017.

Une évolution à la hausse des dépenses d'investissement des collectivités est ainsi anticipée par la Cour pour 2019 même si l'AMF estime pour sa part que le niveau du mandat précédent ne sera très vraisemblablement pas atteint d'ici 2020 compte tenu du fort recul de l'investissement local constaté sur la période 2014/2020. Lors de la première année de mise en place du dispositif de contractualisation voulu par l'Etat, les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités ont quant à elles diminué en moyenne de 0,3 %. Bien que l'objectif d'évolution maximale fixé par l'Etat à 1,2 % ait été atteint, la Cour reconnaît que ce dispositif présente plusieurs limites car complexe, du fait notamment des retraitements comptables qu'il induit. Elle recommande même de l'amender pour tenir compte des dépenses financées par des recettes affectées (programme européen...).

Au moment où débute devant le Parlement la discussion du projet de loi de finances pour 2020, force est de constater que ces préconisations n'ont à ce jour pas été suivies d'effet.

## **II/ L'amélioration de la situation financière de la Ville de Lille sur le mandat permet de préserver l'avenir**

### **A/ Les Ressources Humaines**

Les effectifs restent stables et permettent de maintenir un haut niveau de service au public. Les extensions de services à la population ont principalement concerné les équipes de la propreté publique et de la police municipale.

Evolution des effectifs - postes permanents rémunérés 2013-2019 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	Estimé 2019
4376	4314	4282	4275	4268	4267	4270

Les dépenses concernant les heures supplémentaires devraient s'élever fin 2019 à 2,450 M€ soit 0,150 M€ de plus qu'en 2018, écart correspondant au coût de l'organisation des élections européennes. Elles sont estimées à 2,6 M€ en 2020, soit 0,150 M€ de plus qu'en 2019, s'expliquant par les deux tours en 2020 des élections municipales.

Les indemnités versées par les agents concernés au titre d'avantages en nature (logements et véhicules de fonction) atteignent quant à elles 64 734 € pour Lille-Hellemmes- Lomme en 2018 et 45 546 € au 30 septembre 2019.

### **B/ Indicateurs financiers 2019**

Les premières tendances du résultat 2019 confirment la bonne tenue des indicateurs financiers de la Ville :

<b>Recettes de fonctionnement (A)</b>	<b>402 M€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement CA 2019 (B)</b>	<b>329 M€</b>
<b>Epargne brute (A) - (B)</b>	<b>73 M€</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>39 M€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>73 M€</b>

- l'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste à un niveau élevé, autour de 73 M€ contre 67,4 M€ en 2018 (cessions comprises). L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre 39 M€ (cessions comprises) après 33,6 M€ en 2018 :

Epargne brute	Avec cessions	Sans cessions
2018	67,4 M€	59,7 M€
2019	72,8 M€	53 M€

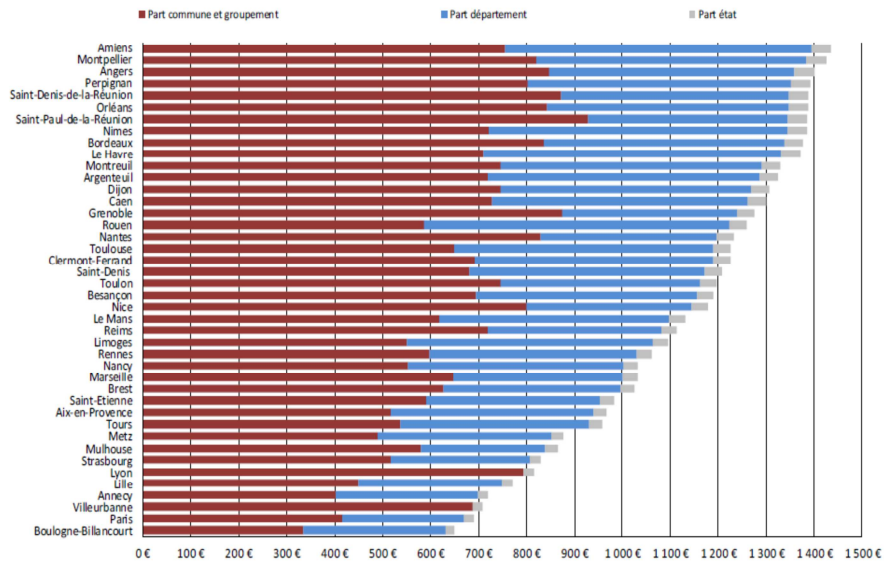
- les dépenses d'équipement, signes de la capacité de la Ville de Lille à investir, devraient s'établir autour de 73 M€ en réalisation ;
- la gestion de la dette est sécurisée et relativement peu onéreuse. Son coût devrait en 2019 approcher 1,88 %, soit une diminution de 0,9 point par rapport à 2018. En effet, le coût de la dette de la Ville était déjà en 2018 plus faible que le coût de la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (1,98% pour Lille contre 2,17 % pour les communes et EPCI).
- la capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir en deçà de 7 ans en 2019 ;
- enfin, le niveau de contribution fiscale reste dans la moyenne basse des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2020, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau qu'en 2019.

#### Les contributions directes :

*Evolution des contributions directes perçues par la ville de Lille entre 2016 et 2019 en K€*

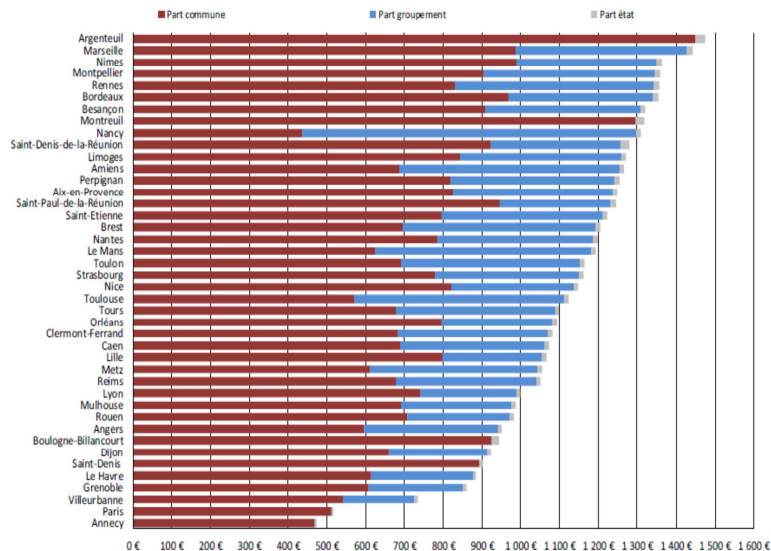
En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
<b>Contributions directes</b>	<b>154 222,4</b>	<b>156 053,4</b>	<b>158 710,6</b>	<b>161 500,1</b>
<i>dont TH</i>	77 384,2	78 607,5	79 873,0	81 708,6
<i>dont TF</i>	76 520,7	77 126,6	78 614,5	79 560,6
<i>dont TFNB</i>	317,5	319,4	223,1	230,9

### Contribution de taxe foncière en 2019



Comme le montre l'étude « Finances et Stratégies Locales », la contribution moyenne de la taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants) est de 772 €, alors que le montant médian s'élève à 1 193 €. La Ville se place donc au 38ème rang (sur 42 villes) dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants.

### Contribution de taxe d'habitation en 2019



Quant à la taxe d'habitation, Lille occupe la 28ème place en termes de contribution payée par un ménage ayant deux enfants, soit un montant moyen de 1 066 € alors que la contribution médiane est de 1 155 €.

### La poursuite du désendettement de la Ville :

L'encours de la dette totale devrait s'établir en-deçà de 368,9 M€ en 2019, soit une baisse de 14 M€ par rapport à 2018 (382,9 M€).

#### ➤ La structure de la dette

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition relativement équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable :

- La part à taux fixe, de 2014 à 2019, est passée de 50 % à 55 % de l'encours contracté avec un coût ayant parallèlement baissé de 1,01 point en passant de 3,59 % à 2,58 %. En 2020, la part de la dette à taux fixe sera encore augmentée en fin de période, à hauteur de 57,50 %, pour profiter du niveau bas des taux d'intérêt, et pour un coût global peu élevé de 1,82 %.

- La part à taux variable est quant à elle revenue à un niveau inférieur à celui de 2014 avec 45 % en 2019 et une part estimée à 42,5 % pour 2020. Son coût n'a cessé de baisser au cours de la même période, passant de 2,41 % à 1,25 %.

- Quant à la dette structurée non toxique, sa part n'a cessé de diminuer depuis 2013 (3 %) et elle est entièrement remboursée en 2019.

Au final, il est important de noter que le **coût de la dette baisse de 1,30 point au cours de la période 2013-2020.**

#### ➤ La gestion de l'encours de dette contracté

La gestion de l'encours de la dette résulte de l'optimisation pratiquée sur les charges financières à payer et sur le montant du capital à rembourser.

Au total, la dette lilloise s'avère à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2018) :

- Le coût moyen de la dette hors revolving, en incluant les opérations de couverture, est de 2,06 %. Ce coût ressort même à 1,98 % si l'on inclut les emprunts revolving, soit un coût moindre de 0,08 %.

- A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) coûte 2,17 % tandis que celui de l'ensemble des collectivités s'établit à 2,24 %.

- La durée de vie résiduelle de la dette (nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette contractée) est de 13,2 ans pour la Ville de Lille, soit au même niveau que la moyenne de la durée des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants). Cela signifie que la dette de la Ville de Lille va s'éteindre au même rythme que celle des autres collectivités de sa strate.

- Le risque de la dette est évalué à un niveau particulièrement faible. La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe, quant à elle, 99,8 % de la

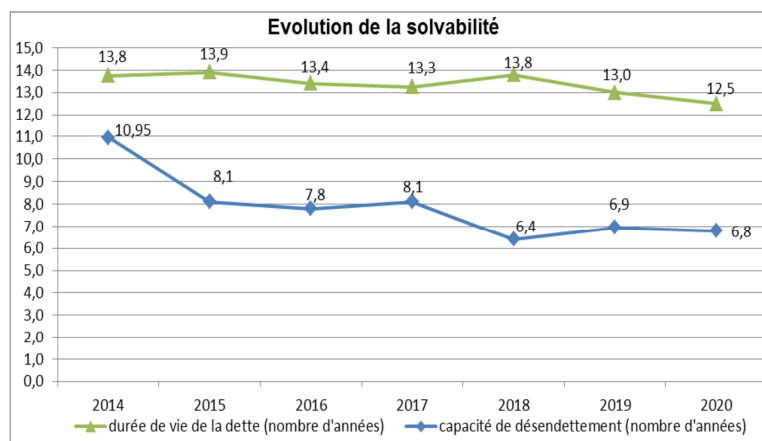


dette lilloise sur le risque considéré comme le plus faible, contre 96,9 % pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI).

Bien que les données comparées ne soient pas encore disponibles pour 2019 et 2020, il est permis de penser que ce positionnement restera le même qu'en 2018, partant du principe que la même stratégie de gestion a été adoptée.

Au final, le poids du remboursement du capital de la dette impacte de moins en moins le niveau de l'épargne nette entre 2016 et 2019 puisque celle-ci atteint un niveau conséquent d'au moins 30 M€.

Signe de cette bonne gestion, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette de la Ville en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2013 inférieure à la durée de vie de la dette comme le montre le graphique qui suit. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit 7 ans de capacité de désendettement en 2019 à comparer à 13 ans de durée de vie de la dette.



Cette situation financière saine en matière d'endettement et de solvabilité permet de proposer un budget 2020 en soutien des priorités du mandat avec une ambition raisonnable. Les évolutions proposées relèvent d'une gestion prudente compte-tenu du niveau inédit de contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales, à travers le pacte financier conclu avec l'Etat et les fortes incertitudes sur l'évolution des recettes fiscales.

### III/ Les perspectives financières proposées pour 2020 au service des priorités municipales

Dans ce dernier rapport du mandat, les priorités préalablement définies se poursuivent et se réaffirment à travers la perspective budgétaire 2020. En dépit des incertitudes notamment fiscales liées à la loi de finances, dont il est à ce stade encore difficile d'évaluer précisément les impacts, le BP 2020, basé sur une situation financière satisfaisante, est abordé dans la sérénité.

#### A/ La poursuite des priorités du mandat en 2020

- 1) Une ville durable, socialement juste et écologiquement forte

- 2020 confortera les crédits consacrés aux centres sociaux qui sont des lieux de proximité au cœur des quartiers ouverts à tous les habitants, où chacun peut trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : culture, loisirs, garde d'enfants...
- La Ville continuera d'apporter son soutien également aux centres communaux d'action sociale et aux associations et poursuivra les projets retenus dans le cadre du budget participatif dont la seconde édition vient d'être lancée.
- L'épanouissement du jeune Lillois dans une Ville plus juste et plus verte restera prioritaire, notamment par la continuité de l'offre périscolaire : La Ville maintiendra en 2020 son action forte sur les temps périscolaires, toujours autour d'un principe clé : l'épanouissement de l'enfant. Plus de 1000 clubs jouent la carte du pédagogique et du ludique pendant la pause méridienne et après la journée d'école et les mercredis, différents ateliers d'une durée de deux heures offrent un regard neuf sur le sport, la culture, les sciences. Toutes ces activités sont assurées par des agents municipaux ainsi que par des associations spécialisées, pour la philo ou les expériences scientifiques par exemple.
- L'adaptation des écoles aux enjeux pédagogiques et environnementaux sera aussi poursuivie car la Ville a à cœur de garantir aux enfants un environnement propice à l'apprentissage et l'épanouissement. Le réaménagement des cours d'écoles pour les rendre plus vertes et plus accueillantes, notamment par des travaux de dé-bétonisation et de végétalisation des cours, sera poursuivi. La Ville dans ses priorités souhaite accorder une place plus importante à la nature, propice à l'apprentissage du développement durable (objectif 0 plastique). Parce que la responsabilité de l'environnement passe aussi par l'alimentation, la restauration scolaire municipale s'est engagée à proposer des produits de saison en favorisant le bio et le local, tout en respectant le principe d'une tarification sociale attractive.

La démarche zéro plastique : soucieuse de préserver les enfants des risques liés à l'utilisation du plastique, la Ville a anticipé les évolutions réglementaires fixées par la loi Alimentation du 2 octobre 2018 qui interdit à compter de janvier 2025 l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les restaurants scolaires. La loi prévoit aussi à compter de 2020 l'interdiction des couverts et contenants jetables en plastique. Depuis janvier 2019, plus aucune vaisselle plastique n'est présente dans les restaurants scolaires lillois. Par ailleurs, concernant les barquettes dans lesquelles on cuisine et conditionne les plats, il n'y a plus de barquette plastique dans le secteur Petite Enfance depuis juin 2019. Pour la restauration scolaire, la substitution est en cours : elle existe pour les préparations froides, pour les plats chauds, une adaptation aux contraintes techniques existantes est nécessaire.

#### Chiffres clés :

- L'éducation à Lille c'est 21% du budget soit + de 69 M€
- 37 écoles bénéficient d'un jardin pédagogique
- Diminution de 44% du gaspillage alimentaire
- Substitution de 10 000 verres en plastique
- 21% de produits bio dans les écoles primaires, 45% dans les crèches
- 31% de produits locaux

- Plus globalement et pour l'ensemble des champs d'intervention de la Ville, un schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables formalisera autour de 4 grands axes la nouvelle impulsion donnée, après la signature de la charte de l'achat responsable, pour une politique d'achats plus durable dans une dynamique de progrès continu.

## 2) Un cadre urbain embelli et le développement de nouveaux espaces verts

- Outre la poursuite des opérations de rénovation des voiries, la Ville continuera de mettre en œuvre son plan propreté, en poursuivant notamment le remplacement des poubelles. L'objectif est d'offrir un équipement plus efficace et plus esthétique à l'usager de l'espace public lillois. C'est aussi dans le cadre de cette opération, que la Ville a recruté des agents en charge de la verbalisation, afin de mieux lutter contre les dépôts sauvages de déchets et la non-conformité des collectes.
- Les nombreuses actions déjà engagées pour faire de Lille une ville où la nature est plus présente seront poursuivies, notamment l'aménagement de la Citadelle, la création de jardins partagés et jardins de poche. L'état des arbres, en particulier les plus jeunes qui sont plus fragiles, fait l'objet d'un suivi attentif.
- 2020 sera aussi l'année de l'inauguration de la Halle gourmande du site FCB, modèle économique et social inédit en Europe. Au coeur de halles industrielles rénovées et aménagées, la Halle gourmande réunit en effet sur 2000 m<sup>2</sup> un food-court, une cuisine solidaire partagée et un incubateur culinaire, le tout complété prochainement par une serre agricole expérimentale en gestion autonome.

## 3) Des politiques sportive et culturelle qui rassemblent

- En 2020, Lille participe au sein de la MEL à « Lille Capitale mondiale du design ». Dans ce cadre, la Ville soutient l'organisation de la programmation et participe directement à sa production notamment à travers une exposition sur le design chinois, au Musée de l'Hospice Comtesse, ou encore l'exposition « Prière de toucher » - qui aura la particularité d'être une exposition tactile - au Palais des Beaux-Arts. Au Tripostal, une grande exposition sur les couleurs dans le design sera organisée avec Lille 3000. Par ailleurs, de nombreuses expositions et manifestations auront lieu dans les lieux culturels de la Ville en lien avec Lille Capitale Mondiale du Design. Les trois musées de la Ville resteront gratuits le dimanche pour les Lillois, Hellemmois et Lommois.
- 2020 marque également l'engagement de la première phase du projet de réaménagement du Musée d'histoire naturelle.
- Enfin, la Ville maintient son large soutien au tissu associatif culturel et sportif en veillant à favoriser l'accès de tous à la culture et au sport. Dans ce cadre, les opérations soutenant le Handisport et les expérimentations « sport et santé » lancées envers le public sénior en 2019 seront poursuivies.

## 4) Une nouvelle démarche : la préfiguration d'un budget climatique avec les différents groupes politiques

- Dans la continuité des engagements pris dans le cadre de Lille Capitale verte, la Ville s'engage dans l'élaboration d'un « budget climatique » permettant d'évaluer l'impact des politiques publiques sur les ressources naturelles dont nous disposons et sur le climat, dans une approche durable et solidaire. Pour ce faire, un groupe de travail d'élus représentant les différents groupes politiques a été constitué afin de préciser les enjeux politiques d'un tel budget et de proposer une méthodologie. Les services de la Ville participeront par ailleurs à un groupe de travail national afin de s'appuyer sur les expériences initiées par d'autres collectivités et de partager l'expertise nécessaire à l'élaboration du budget climatique.

## **B/ Les actions et moyens de mise en œuvre des priorités**

### 1) Le contexte

- Au préalable, il est à noter, que c'est dans un contexte fort d'incertitudes quant à l'évolution des recettes de fonctionnement que les données chiffrées 2020 sont estimées.

En effet, les collectivités ne connaissent pas encore le niveau définitif de leurs recettes fiscales 2019 (informations de fin d'année). De plus, le PLF 2020 ne sera voté par le Parlement que fin décembre et seules les informations partielles de fin octobre pourront être au mieux prises en compte dans le cadre d'un BP 2020 voté en décembre.

Une attention particulière est néanmoins portée sur les principales mesures de la loi de finances 2020 :

- Le gouvernement souhaitait initialement geler les bases 2020 de la TH sur les résidences principales, ce qui aurait représenté pour la Ville une moindre recette par rapport au dispositif en vigueur relatif à l'indexation des bases sur l'inflation de novembre à novembre. Les amendements récents, accueillis favorablement par le gouvernement, laissent augurer d'une revalorisation de 0,9 % ;

- Le fonctionnement du système de compensation de la perte de TH pour les communes, à l'horizon 2021, basé sur un coefficient correcteur, méritera d'être analysé afin de mesurer les impacts à court, moyen et long terme ;

- Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont encadrées par le pacte financier contractualisé avec l'Etat qui limite leur augmentation à 1,3 % en réalisé. Le contrat a été signé pour la période 2018-2020. S'il est assez vraisemblable que le dispositif de contractualisation sera reconduit par l'Etat, ses modalités en sont en revanche inconnues à l'heure où ce rapport est écrit.

Aux termes de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de Lille est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de + 1,30 %. Ce niveau maximal est donné dans le tableau ci-après :

	Rappel de la base 2017	2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
<b>Pour rappel :</b> Montant des dépenses réelles defonctionnement contractualisées	314 593 924 €	318 683 645€	322 826 532 €	327 023 277 €
Evolution de CA à CA (périmètre pacte financier)		- 0,35 %	- 0,5 %	+ 1 %

A ce stade, la projection des dépenses de fonctionnement encadrées par le pacte financier (qui s'appréciera de CA 2019 à CA 2020) confirme que la Ville respectera ses engagements avec une évolution des dépenses de fonctionnement nettement en deçà du plafond contractualisé à + 1,3 %.

2) L'évolution des recettes de fonctionnement en 2020

**Au regard des discussions budgétaires en cours, l'évolution de BP à BP pourrait augmenter de +2,2 M€ soit de +0,6 %.**

	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION BP 2020/BP 2019	
			En M€	En taux
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>379 876 K€</b>	<b>382 087 K€</b>	<b>+ 2,2 M€</b>	<b>+ 0,58%</b>
dont Produits des services et du domaine	30 933 K€	30 791 K€	-141 K€	-0,5%
dont Impôts et taxes	242 463 K€	247 917 K€	+ 5,4 M€	+ 2%
dont Droits de mutation	11 388 K€	12 080 K€	+ 0,7 M€	+ 6%
dont Total Dotation Globale de Fonctionnement	60 955 K€	61 952 K€	+ 0,97 M€	1,6%
Dotations Forfaitaire	30 810 K€	30 669 K€	- 141 K€	-0,46%
Dotations de solidarité urbaine	27 045 K€	28 114 K€	+ 1,07 M€	3,95%
Dotations nationale de Péréquation	3 100 K€	3 169 K€	+ 69 K€	2,23%
dont Autres produits de gestion courante	10 876 K€	11 158 K€	+ 0,3 M€	2,6%

3) L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2020

En l'état actuel de la construction du BP 2020, l'évolution de BP à BP apparaît en baisse de **-1,4 %**.

	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION BP 2020/BP 2019	
			En M€	En taux
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>338 276 K€</b>	<b>333 397 K€</b>	<b>- 5,55 M€</b>	<b>-1,4%</b>
dont Charges générales	64 180 K€	62 492 K€	- 1,7 M€	-2,6%
dont Dépenses de Personnel	200 002 K€	201 600 K€	+ 1,6 M€	0,8%
dont Autres charges de gestion courante	45 815 K€	45 815 K€	0 K€	0,0%
dont Charges financières	7 944 K€	7 352 K€	-0,6 M€	-7,4%
dont Provision	4 338 K€		-4,3 M€	-100%

Cette tendance baissière résulte de plusieurs facteurs :

- la maîtrise de la masse salariale (+0,8 % de BP à BP et en augmentation mesurée de + 1,5 % de CA 2019 à BP 2020) ;
- la baisse des charges générales de l'ordre de -2,6 %.
- la gestion rigoureuse de la dette

Par ailleurs, il n'y a plus lieu de prévoir une provision supplémentaire au BP 2020 par rapport à celle qui a été constituée au BP 2019 conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.<sup>1</sup>

- La maîtrise des dépenses de personnel :

➤ *Evolution*

La prévision pour 2020 est de 201,6 M€ soit une augmentation de + 1,6 M€ et de 0,80% par rapport au BP 2019 (200 M€). Cette hausse résulte essentiellement des effets de l'application de mesures nationales relatives au PPCR (1 M€) et du glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelons pour 1,5 M€). Le montant du BP 2020 serait donc supérieur de +1,5 % (+2,9 M€) par rapport au réalisé prévisionnel 2019 qui devrait s'établir à 198,6 M€.

La moyenne des taux d'évolution des réalisés sur les 3 années 2018-2019-2020 serait de + 0,57 %. Cet indicateur témoigne d'une gestion particulièrement rigoureuse et d'un suivi au plus près de l'évolution de la masse salariale.

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, les informations relatives aux dépenses de personnel, à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle des effectifs sont détaillées ci-après.

➤ *Répartition des dépenses de personnel*

Les dépenses de personnel devraient s'élever en 2020 à 201,6 M€ répartis comme suit :  
*Montant et évolution des dépenses de personnel*

Masse salariale M€	2019*	2020	Différence 2020/2019	%Evolution prévisionnelle
Dont traitement indiciaire	99, 443 M€	100,934 M€	1,491 M€	1,5%
Dont régime indemnitaire	29 ,51 M€	29,95 M€	0,44 M€	1,5%
Dont cotisations patronales	55, 418 M€	56,249 M€	0,831 M€	1,5%
Dont NBI	2, 426 M€	2, 463 M€	0,037 M€	1,5%

\* réalisé prévisionnel

La durée annuelle du temps de travail est, pour un-e agent-e à temps plein, de 1 519 heures conformément au contrat de solidarité conclu entre la Ville et l'Etat le 30 novembre 1981.

➤ *La structure des effectifs*

Fin 2020, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 4 275 postes permanents rémunérés, soit une augmentation de 5 postes par rapport à fin 2019 pour permettre le fonctionnement de la nouvelle école et de la médiathèque d'Hellemmes.

Ces effectifs se décomposent en une répartition prévisionnelle :

<sup>1</sup> La provision de 4.3 M€ au BP 2019 portait sur plusieurs contentieux et le recouvrement de diverses créances.

- par catégorie et par filière comme suit (données issues du tableau des emplois) :
  - 4 138 fonctionnaires et 137 contractuels,
  - 55,61 % de femmes, 44,39 % d'hommes,

- une répartition prévisionnelle par catégories, par filières et par statut comme suit :

Projection 2020 Lille Hellemmes Lomme par FILIERE :		
ADMINISTRATIVE	1225	28,65%
ANIMATION	348	8,14%
CULTURELLE	440	10,32%
MEDICO SOCIALE	360	8,42%
POLICE	140	3,27%
SPORTIVE	91	2,13%
TECHNIQUE	1671	39,06%
	<b>4275</b>	<b>100,00%</b>

Par CATEGORIES	
<b>A</b>	684 16%
<b>B</b>	727 17%
<b>C</b>	2864 67%
	<b>4275 100,00%</b>

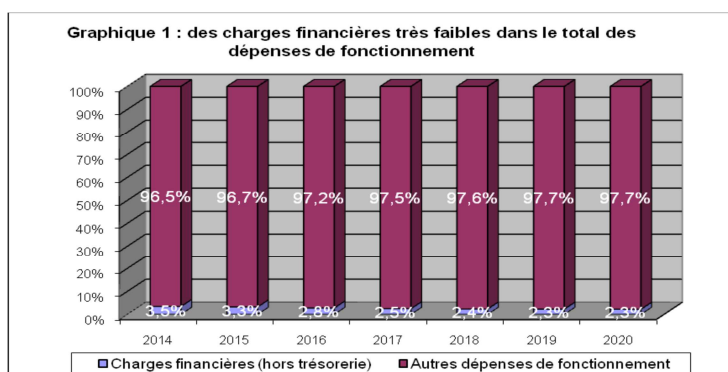
Par STATUTS	
<b>Tit.</b>	4138 96,80%
<b>Non tit.</b>	137 3,20%
	<b>4275 100,00%</b>

### Evolution prévisionnelle des effectifs (postes permanents 2019-2020)

2019	2020
4270	4275

- La baisse des charges financières :

La gestion rigoureuse de la dette devrait se traduire par une évolution des charges financières autour de - 7,4 %. En effet, situées entre 2,3 % et 3,5 % (hors gestion de la trésorerie), elles ont peu d'incidence sur le niveau des charges de fonctionnement (cf. graphique 1 ci-dessous).



Il est à noter, en effet, que la prévision des échéances de la dette pour l'année 2020 se fonde sur le fait que les index monétaires sur lesquels sont basés notre dette à taux variable ne remontent pas. L'Euribor 12M pourrait ne retrouver un niveau positif qu'à la fin du premier semestre 2022. En effet, selon la politique monétaire menée actuellement par la BCE, les taux d'intérêt directs resteront à 0 % ou même négatifs au moins jusqu'à la fin du premier semestre 2020.

- Le maintien d'un fort soutien aux associations :

Le soutien apporté à nos partenaires en termes de subventions devrait quant à lui être maintenu à un niveau comparable à celui du BP 2019, soit un montant global autour de 27 M €. Forte d'un tissu associatif de plus de 1 100 acteurs, la Ville de Lille réaffirme ainsi son engagement aux côtés de ceux qui œuvrent au quotidien pour les lillois, lommois et hellemmois.

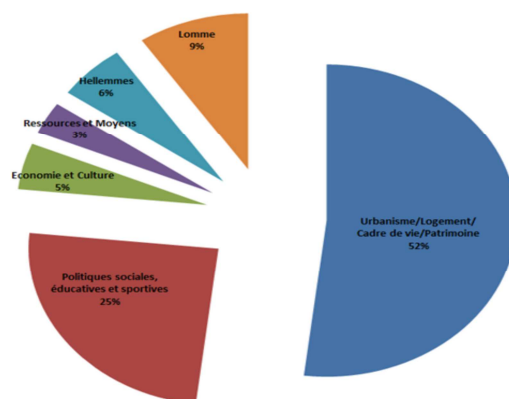
#### 4) Une décélération programmée des investissements :

Conformément aux annonces de début de mandat, la Ville poursuit sa décélération tout en maintenant un niveau ambitieux des investissements.

##### ➤ Les principales opérations d'investissement en 2020

Le budget 2020 en investissement sera marqué par les opérations suivantes :

- Pour l'éducation :
  - l'achèvement de la construction du groupe scolaire Rostand à Hellemmes pour 2,5 M€ ;
  - la poursuite de la construction des groupes scolaires Montessori pour 2,2 M€ et Porte de Valenciennes à Lille pour 2,4 M€.
  
- Pour le sport et la culture :
  - le commencement des travaux pour le pôle des arts et culture numériques à Lomme à hauteur de 3,8 M€ ;
  - la préfiguration des travaux pour le Musée d'Histoire Naturelle pour 1,9 M€ ;
  - le début des travaux de la médiathèque d'Hellemmes, 1,6 M€ ;
  - le début des travaux de la salle de sports de la Zac Saint Sauveur pour 1,4 M€.
  
- Pour la qualité des espaces publics :
  - les travaux de voirie à hauteur de 4,5 M€ ;
  - le marché d'éclairage public (Lille/Lomme/Hellemmes) pour 3.5 M€.
  
- Pour la maintenance des bâtiments et l'entretien du patrimoine :
  - la gestion du patrimoine (sécurité, accessibilité, Economies d'énergie), autour de 12,6 M€ ;
  - les crédits pour la veille patrimoniale pour 5,3 M€.



##### ➤ Evolution des dépenses d'investissement

Le précédent mandat a été particulièrement bâtisseur, avec une moyenne de 90 M€ par an réalisés. Comme cela avait été annoncé, la moyenne annuelle de ce mandat est inférieure, s'établissant à près de 73 M€. Il faut toutefois souligner que la décélération a été moins forte que prévue initialement car la Ville a réussi à dégager des capacités d'investissement supplémentaires grâce à la maîtrise de son budget de fonctionnement et à la gestion active de son patrimoine.



En M€	Moyenne 2009-2014	Moyenne prévisionnelle 2015-2020	CA 2018	CA prévisionnel 2019	Ca prévisionnel 2020
<b>Dépenses d'investissement réalisées</b>	92,4 M€	72,7 M€	62,4 M€	73 M€	71 M€

A fin 2020, avec un encours de dette qui pourrait atteindre 365 M€ et un objectif de 71 M€<sup>2</sup> de dépenses, l'épargne nette devrait atteindre plus de 31 M€ en fin d'exercice (cessions comprises) ou 22 M€ hors cessions.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, en dépenses et en recettes, comme l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne pouvant en résulter à fin 2020 sont présentées.

Le montant des engagements pluriannuels 2020-2021 devrait s'établir à 155,4 M€ sur un PPI total 2014-2021 de 613,5 M€. Ces investissements seront répartis par politique publique conformément aux priorités du mandat :

PPI 2020/2021 – politiques publiques (en €)	
<b>Urbanisme/Logement/Cadre de vie/Patrimoine</b>	80 860 731 €
<b>Politiques sociales et sportives</b>	38 560 352 €
<b>Economie et Culture</b>	6 984 161 €
<b>Ressources et Moyens</b>	5 204 511 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>131 609 755 €</b>
<b>Hellemmes</b>	9 078 049 €
<b>Lomme</b>	14 758 026 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>155 445 830 €</b>

➤ Programmation des investissements

	2020	2021
Engagements pluriannuels (autorisations budgétaires) ( <b>crédits de paiement sur l'année</b> )	82,2 M€	73,3 M€
Financement des engagements prévisionnels (autorisations budgétaires) ( <b>emprunts et subventions d'investissement</b> )	<b>46,4 M€</b>	<b>41,4 M€</b>

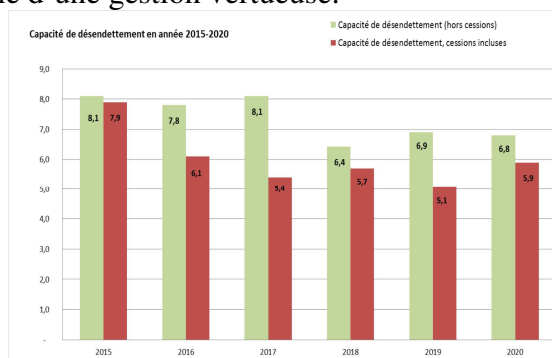
➤ Evolution du besoin de financement annuel

	CA 2018	CA 2019 prévisionnel	CA 2020 prévisionnel
<b>Pour rappel Pacte Financier contractualisé</b>	-7,2 M€	-8,2 M€	-3 M€
<b>Evolution projetée de CA à CA (périmètre pacte financier)</b>	-12,5 M€	-12,1 M€	-3 M€

<sup>2</sup> Soit une prévision d'environ 86% des autorisations budgétaires

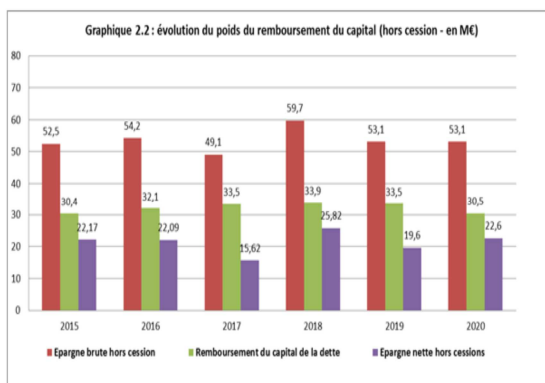
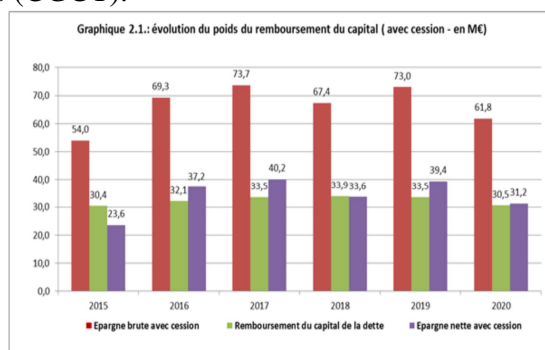
## ➤ Prospective endettement 2020

Pour soutenir ces investissements et préserver une situation financière saine, la capacité de désendettement de la Ville est en moyenne, depuis le début de ce mandat, inférieure à 9 ans. La capacité de désendettement de la Ville de Lille devrait s'établir autour de 7 ans en 2020, restant bien en-deçà du plafond des 12 années retenu dans le cadre du pacte financier conclu avec l'Etat. Cela témoigne d'une gestion vertueuse.



Avec des dépenses d'investissement qui vont décélérer en 2020 par rapport à 2019 (-3,23 %), et parallèlement une épargne brute qui va rester stable, l'encours de la dette devrait baisser en 2020 de 1,15 % par rapport à 2019, pour avoisiner un encours de 365 M€ (dette totale).

Le remboursement du capital de la dette est toujours couvert par l'épargne brute (avec cessions ou hors cessions), conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



En synthèse, le budget 2020 préservera les grands équilibres financiers et permettra de conforter la stratégie suivie depuis le début du mandat en consolidant les politiques publiques menées par la Ville, dans le respect des engagements pris.

Les orientations budgétaires 2020 permettront ainsi de poursuivre les investissements engagés pour assurer aux lillois un cadre de vie de qualité.

La Ville de Lille continuera également ses actions de proximité et restera attentive aux plus fragiles.

La priorité en faveur des plus jeunes sera aussi maintenue à travers les politiques éducatives, sociales et sportives menées.

Enfin, dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la candidature à la capitale verte européenne, les actions en faveur d'une ville verte et résiliente seront poursuivies.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

Prend acte

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

## **ANNEXE : Rapport d'orientations budgétaires de LOMME**

Ce rapport d'orientation budgétaire confirme la volonté répétée et réalisée, par l'équipe municipale, de respecter les engagements du mandat, à savoir la garantie d'un niveau d'équipements répondant aux besoins des administrés, d'accessibilité et de qualité des services tout en renforçant les priorités qui ont été fixées en termes d'éducation, citoyenneté, culture, solidarité, jeunesse, sports, logement et vie associative.

Conformément à la contractualisation entre l'Etat et la Ville de Lille pour la période 2018-2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement est encadrée et limitée à 1,3% par an.

Cette progression contrôlée concerne l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, à savoir :

- Chapitre 011 correspondant aux charges à caractère générales ;
- Chapitre 012 correspondant aux charges de personnel ;
- Chapitre 65 et 67 correspondants aux subventions versées aux associations et divers organismes ;
- Chapitre 66 correspondant aux intérêts de la dette.

Rappelons que dans le cadre de l'association entre la Ville de Lille et de Lomme, la Ville de Lomme reçoit une dotation globale de fonctionnement lui permettant de couvrir ses dépenses courantes ainsi que la mise en œuvre des programmes et priorités municipales, hors charges de personnel. La Ville de Lomme gère son budget de manière autonome, avec l'appui et le soutien permanent des services lillois.

Les dépenses de personnel sont inscrites sur le budget de la Ville de Lille mais gérées et pilotées par la Ville de Lomme dans le cadre des orientations budgétaires fixées conjointement.

En investissement, l'ensemble des crédits en dépenses est inscrit sur le budget de la Ville de Lille. La Ville de Lomme gère les crédits qui lui sont alloués, en coordination avec les services lillois, au travers des opérations qu'elle entend mener sur l'exercice budgétaire. L'analyse des dépenses d'investissement se décompose de la manière suivante :

- Les crédits d'investissement dits récurrents permettant la couverture des besoins d'investissements courants de la Ville ;
- Les autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) correspondant aux programmes et projets retenus dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et se déclinant sur plusieurs années.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### *1. Les charges de fonctionnement courant (chapitre 011, 65 et 67)*

En 2020, le montant de la dotation de fonctionnement de la Ville de Lomme est identique à celle qui lui a été allouée en 2019, à savoir 8 483 049 €.

Cette dotation intègre l'ensemble des dépenses courantes de la Ville, à l'exception de :

- Les parcours éducatifs des nouvelles activités périscolaires (NAP) ;
- Le programme annuel d'actions du projet éducatif (PEG) global Lomme Educ' ;
- La Maison folie Beaulieu.

Les dépenses citées précédemment font l'objet d'un transfert de charges en cours d'exercice depuis le budget de la Ville de Lille vers la Ville de Lomme.

*Définition du transfert de charges : crédits inscrits au budget primitif d'une des communes associées, car permettant de faire face à un besoin réel, mais qui en cours d'exercice seront transférés vers la commune associée (de Lille vers Lomme / de Lomme vers Lille) afin que cette dernière puisse procéder au mandatement de la dépense. Ce mécanisme répond à une logique budgétaire de transparence (affichage des crédits au moment du vote) et technique (le service porteur réalise le mandatement de la dépense).*

En 2020, le montant des crédits de fonctionnement courant qui seront transférés vers la Ville de Lomme en cours d'exercice s'élève à :

- 59 000 € au titre des parcours éducatifs des nouvelles activités périscolaires ;
- 50 000 € au titre du programme annuel d'action du PEG Lomme Educ' ;
- 336 200 € au titre de la Maison folie Beaulieu (vie et programmation de la Maison folie).

Soit un total de 445 200 €.

La Ville de Lomme réalise également plusieurs transferts de charges vers la Ville de Lille parmi lesquels :

- 350 000 € au titre de la restauration scolaire ;
- 123 000 € au titre des carburants ;
- Les espaces verts pour un montant défini en cours d'année en fonction des travaux réalisés ;
- Les assurances pour un montant défini en cours d'année en fonction des manifestations organisées (une partie des contrats sont gérés directement par la Ville de Lomme).

Soit un total, a minima, de 473 000 €.

La structuration du budget primitif de la Ville de Lomme par pôle se présente comme suit :

<b>Pôle</b>	<b>Crédits inscrits au BP 2020</b>	<b>Part (en %) du budget</b>
QDV	2 556 001,24 €	30,13 %
Voirie et aménagements	557 553,28 €	6,57 %

publics		
Education et culture	2 869 105,85 €	33,82 %
Solidarité	1 515 680,00 €	17,87 %
Ressources	223 650,00 €	2,64 %
Cabinet du Maire	193 358,63 €	2,28 %
Direction de la population	122 200,00 €	1,44 %
Direction générale	445 500,00 €	5,25 %
<b>Total</b>	<b>8 483 049,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

A dotation constante, et en dépit de l'inflation des prix des fournitures et services, la gestion budgétaire rigoureuse de la Ville lui permet de faire face à l'ensemble de ses besoins de fonctionnement tout en maintenant son exigence quant à la qualité des services rendus aux usagers.

L'éducation et la culture restent les priorités : les actions éducatives se maintiennent et se renforcent avec l'augmentation des places en multi-accueil, le soutien toujours important de la Ville aux classes transportées (augmentation du concours financier de la Ville du fait de l'augmentation des coûts des marchés de transports).

Dans le domaine de la culture, la Ville maintient l'organisation du Carnaval ainsi que des autres manifestations programmées par la Ville.

Ce budget 2020 confirme également le soutien important aux associations lommoises (reconduction du budget 2019) avec une enveloppe de plus de 460 000 € (hors subventions exceptionnelles) qui leur est destinée (5,5 % du budget de fonctionnement), avec, à titre d'exemple :

- 227 350 € de subventions aux associations sportives ;
- 10 621 € de subventions aux associations scolaires ;
- 29 655 € de subventions aux associations du personnel ;
- 146 923 € de subventions aux associations culturelles ;
- 6 910 € de subventions aux associations de santé ;
- 20 029 € de subventions aux associations sociales...

En outre, la Ville continue de mettre ses locaux à disposition de nombreuses associations.

Cette année encore, la Ville de Lomme maintiendra son soutien financier à son Centre communal d'action sociale (CCAS) afin de permettre l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

De nombreuses aides ont été allouées en 2019 afin de venir en aide à des foyers isolés, en difficultés (lutte contre la précarité énergétique, aides d'urgences).

L'ensemble des agents du CCAS joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes les plus démunies au moment où l'accès aux services publics se complique, notamment par le fait de la fracture numérique.

En son sein, l'espace logement continuera d'accompagner les demandeurs de logements.

L'Espace Seniors continuera de mettre en œuvre l'animation en faveur des personnes âgées tout en allant de plus en plus au-devant des usagers les plus isolés.

En 2019, le CCAS de Lomme a bénéficié d'un concours financier exceptionnel de la Ville de Lille d'un montant de 1,5 millions d'euros, en sus des 850 000 € de subvention de fonctionnement annuel qu'elle lui alloue. Cette somme a permis de sécuriser la trésorerie du CCAS mais aussi de continuer à investir dans ses établissements médico-sociaux afin d'améliorer la qualité de travail de ses agents et la qualité d'accueil des résidents.

En 2020, le service de production de repas actuellement géré par la Cuisine centrale sera transféré à un opérateur, ce qui devrait permettre à la Ville de réaliser une économie de fonctionnement de plus de 100 000 € en année non-pleine (transfert à compter du mois de mai 2020).

A noter l'évolution à venir du logiciel financier de la Ville. Cette évolution va modifier l'organisation budgétaire et financière de la collectivité par le biais de la nomination d'un ou plusieurs référents financiers dans chacun des pôles. Cette nouvelle organisation renforce la déconcentration au sein des pôles de la gestion budgétaire afin de responsabiliser davantage chacun dans la bonne utilisation des deniers publics.

Cette évolution sera accompagnée de formations et d'ateliers permettant une appropriation du logiciel financier et la stricte application de la réglementation en vigueur, dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable de la Ville et de circulation de l'information financière.

## **2. Les charges de personnel (chapitre 012)**

Pour rappel, en 2019, l'enveloppe s'élevait à 23 574 034 €.

Dans le cadre des objectifs d'atterrissage budgétaire 2019, et pour l'ensemble des collectivités (Lille, Lomme et Hellemmes), ce montant a été diminué. Pour la Ville de Lomme, il a été ramené à 23 501 230 €.

La progression des dépenses de personnel est limitée à +1,5% de l'objectif d'atterrissage 2019, ce qui porte le budget prévisionnel 2020 à 23 853 748,45 €. Ce montant intègre les crédits relatifs à la réforme des rythmes scolaires, qui s'élèvent à 166 000 €.

La durée annuelle du temps de travail est, pour un-e agent-e à temps plein, de 1 519 heures.

Fin 2020, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 516 postes permanents rémunérés, soit un niveau équivalent à celui de 2019. En 2020, plusieurs départs sont à prévoir (retraites, détachements, démissions...). Ces postes seront pourvus et redéployés au sein de la collectivité en fonction des besoins identifiés au sein des services.

Les effectifs se décomposent comme suit :

- 480 fonctionnaires et 36 contractuels ;

- 56,25 % de femmes et 43,75 % d'hommes.

La répartition prévisionnelle par catégorie, filière et statut des 516 postes permanents se présente comme suit :

FILIERE	STATUT		CATEGORIE
	Titulaires	Non-titulaires	
Administrative	21	4	A
	24	1	B
	68		C
Animation			A
	7		B
	38		C
Culturelle	1		A
	29	8	B
	9		C
Médico-sociale	7	1	A
			B
	19		C
Police			A
	2		B
	16		C
Sportive	1		A
	8	2	B
			C
Technique	6		A
	14		B
	210	1	C
Assistante maternelles		19	

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

L'enveloppe investissements pour l'année 2020 s'élève à 8 456 552 € et se décompose comme suit :

- 900 678 € de crédits d'investissements récurrents. Ces dépenses sont destinées aux équipements et matériels des services, maintenance et agencement des locaux et installations d'équipements (hors écoles et sports) ainsi qu'aux logiciels et matériels informatiques ;
- 32 500 € de crédits au titre de la réforme des rythmes scolaires ;
- 7 523 374 € de crédits au titre des AP/CP.

Le détail des AP / CP se présente comme suit :



N° PPI	Intitulé ligne PPI	CP 2020 ouverts
391	Gestion du patrimoine accessibilité part Lomme	150 000 €
436	Lomme TOIP téléphonie	370 000 €
437	Lomme Beaulieu travaux et équipements	80 000 €
439	Lomme arts et cultures numériques	3 715 000 €
441	Lomme espace public Mitterie	200 000 €
442	Lomme participation Soreli RHD	20 000 €
447	Lomme Hôtel de Ville réhabilitation intérieure	70 000 €
463	Lomme sports – piscine travaux de maintenance	150 000 €
467	Lomme sports – travaux lourds équipements sportifs	413 650 €
A créer	Reconstruction piste d'athlétisme stade des Ormes	240 000 €
469	Lomme chaufferie des bâtiments	160 000 €
481	Lomme petite enfance – Maison petite enfance équipement	20 916 €
482	Lomme petite enfance – Moyens généraux crèche familiale	23 226 €
486	Lomme fonds médiathèque	67 601 €
488	Lomme normalisation matériel sportif	63 928 €
555	Lomme école travaux	338 000 €
572	Lomme vidéo protection	40 000 €
576	Lomme Maison des enfants mise aux normes 1 <sup>er</sup> étage	25 061 €
582	Lomme marché éclairage public 2014-2020	445 000 €
599	Lomme véhicules engins	114 932 €
660	Lomme sports – terrain de foot synthétique	10 800 €
661	Lomme sports – club house OSML stade Léo Lagrange	17 418 €
678	Lomme aire de jeux	30 103 €
706	Lomme informatisation des écoles	15 119 €
764	Lomme accompagnement des travaux espaces publics MEL avenue de la république	448 000 €
A créer	Local pêcheur reconstruction	194 620 €
A créer	Sécurisation gens du voyage	100 000 €
<b>Total</b>		<b>7 523 374 €</b>

L'année 2020 voit la création de trois AP/CP :

- La reconstruction de la piste d'athlétisme du stade des Ormes ; à noter que cette opération est financée en partie par :
  - o Les CP de l'opération PPI n°467 à hauteur de 200 000 €
  - o Le Département du Nord au titre des projets territoriaux structurants (PTS) à hauteur de 140 000 € (dossier accepté, en attente de notification)
  - o La MEL via l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 100 000 € (dossier toujours en cours d'instruction)

Le coût global de l'opération est estimé à 440 000 €.

- La reconstruction du local pêcheur dont l'accord sur le montant de l'indemnité de l'assurance a été fixé à 194 600 €

- Un budget de 100 000 € pour la poursuite des travaux de sécurisation de l'accès à plusieurs sites contre l'intrusion des gens du voyage

Dans le cadre des nombreux projets que la Ville entend mener, elle a réussi à obtenir le concours d'acteurs locaux afin de soutenir financièrement ses opérations d'investissement. Outre les 140 000 € alloués par le Département pour la reconstruction de la piste d'athlétisme du stade des Ormes, ce dernier alloue une subvention d'un montant global d'1,5 million d'€ dans le cadre de la construction du TRINUM dont 500 000 € d'avances ont déjà été versés. La Métropole européenne de Lille abonde ce financement à hauteur de 1 million d'€.

Les orientations budgétaires 2020 répondent à l'ambition d'une Ville solidaire, responsable et dynamique.